

## BILAN CHSCT 2009

**Pour rappel, le CHSCT est composé de cinq représentants FO au CHSCT, et d'un représentant UNSA.**

**La présidente actuelle est la RRH de la Brigade. Nous avons dénoncé ce choix sur le principe, car nous aurions préféré avoir le « décideur », en l'occurrence le chef de brigade.**

**Depuis les élections de mars 2009, 3 CHSCT « ordinaires » se sont tenus, ainsi que 7 CHSCT extraordinaires dont 6 à la demande des représentants FO, et 1 à la demande de la direction.**

**5 droits d'alertes ont été posés, tous par des représentants FO : 14 mai (déménagement équipe siège), 25 mai (St Denis), 19 juin (Méru + Dispositif fête de la musique), 13 novembre (Gare de Méru)**

### LSQ

Cette année, les représentants du personnel FO du CHSCT ont eu recours à une expertise juridique externe concernant l'application de l'art. 11-2 de la LSQ, application qu'ils jugent abusive, et qui dégrade considérablement les conditions de travail des agents. Ceux-ci peuvent être changés de service sur de simples soupçons de comportement contraires à l'honneur, c'est-à-dire sur rien, ou pire de la diffamation ou une mésentente avec un hiérarchique. Le CHSCT a donc fait appel à un expert en la matière, un avocat pénaliste qui a conclu dans son rapport qu'en respect de la présomption d'innocence, seul un juge pouvait déclarer un agent LSQ.

L'expertise demandée par le CHSCT a été communiquée à la Direction Juridique de SFG, qui reste sans réponse malgré des invitations insistantes des représentants FO du CHSCT.

Les représentants du personnel FO du CHSCT se battent pour que la SNCF cesse d'appliquer abusivement cette loi, pour le respect de la présomption d'innocence des agents de la Surveillance Générale et pour obtenir le remboursement des pertes de salaires endurés par les agents injustement déclarés LSQ « entreprise » ces dernières années.

## Renouvellement Tenue.

La SNCF prend le prétexte de la nouvelle tenue pour ne pas renouveler l'ancienne depuis deux ans, à part un renouvellement partiel en 2008. Aujourd'hui les agents SUGE se débrouillent entre eux pour parvenir à travailler en tenue tout les jours. Cette situation inadmissible est aujourd'hui aggravée par le retard pris par la dotation de cette nouvelle tenue.

Les représentants FO du CHSCT de la Surveillance Générale de Paris Nord ont largement fait savoir à la Brigade la grande chance que celle-ci avait d'avoir des agents volontaires et travailleurs, ceux-ci aurait en effet pu refuser depuis longtemps le port de ces tenues rapiécées.

La nouvelle tenue prévue en Décembre serait particulièrement délicate à nettoyer, la Direction rendant obligatoire l'utilisation de pressing type Clean Way en raison des propriétés du tissu. Cette information pose trois problèmes majeurs. Premièrement le nombre de points Clean Way, très insuffisant, ne permet de nettoyer par exemple que quatre pantalons par trimestre et rien d'autre. Ensuite, la dotation initiale de la nouvelle tenue, très restreinte, ferait qu'un agent attendant 5 à 7 jours que son blouson soit nettoyé par Clean Way, ne pourra pas se mettre en tenue pendant ce laps de temps. Enfin, le nombre de Pressing affiliés à Clean Way reste limité, à tel point qu'à ce jour seulement 23% des agents utilisent cette carte.

Les représentants du personnel FO du CHSCT réclament une augmentation du nombre de points Clean Way, ainsi qu'une augmentation significative de la dotation initiale. De plus les agents n'ayant pas accès facilement aux Pressings Clean Way devraient pouvoir sur demande se faire accorder des cartes équivalentes dans les pressings de leurs choix.

Récemment, l'entreprise comprenant l'impasse dans laquelle elle était est revenue sur les préconisations pour le lavage de la tenue, arguant qu'un lavage en machine à 40°C serait suffisant, ce qui reste à voir... Pour les représentants du personnel ce nettoyage, étant à l'image des Contrôleurs une obligation professionnelle, doit être prise en charge par l'entreprise, et qui plus est les dépôts et retraits des tenues aux pressings affiliés Clean Way devraient réglementairement s'effectuer sur les temps de service des agents.

## Rythmes de travail.

Depuis 2008 les déroulés semestriels reçoivent un avis négatif des représentants du personnel FO du CHSCT. Ces avis négatifs sont basés sur le fait que depuis deux ans, la Brigade a modifié les déroulés semestriels pour réduire le nombre de NU, et gagner ainsi en productivité au détriment des conditions de travail des agents. Le CHSCT a aussitôt alerté la Brigade que les rythmes de travail de ces déroulés étaient catastrophiques, les agents travaillant beaucoup certaines périodes d'un mois, et peu d'autres, faisant par exemple dix nuits certains mois et seulement quatre le mois suivant. En début d'année, le médecin d'établissement indiquait un désordre des rythmes biologiques des agents de la Brigade, et une certaine fatigue exprimée par une majorité d'entre eux, fatigue due à ces déroulés arythmiques et aggravée par d'incessants changements de services et horaires en dents de scies. Quelques chiffres indiquaient par ailleurs une significative augmentation des arrêts maladie de courte durée. Cependant la réponse de la Brigade est que l'économie et les chiffres du gain de

**Union Régionale Force Ouvrière des cheminots de paris Nord**

185 rue du Fg St Denis - 75010 PARIS

✉ [urfopn@wanadoo.fr](mailto:urfopn@wanadoo.fr)

🌐 [www.focheminotsparisnord.com](http://www.focheminotsparisnord.com)

☎ 01 55 31 51 60

ou 215 160

☎ 01 55 31 54 91

ou 215 491



productivité sont largement supérieurs aux chiffres des arrêts maladies engendrés par la fatigue croissante des agents. Les représentants du personnel FO du CHSCT ont été scandalisés par cette politique de « jusqu'ici tout va bien » de la Brigade qui estime que ce jeu avec la santé des agents en vaut la chandelle.

Les représentants du personnel FO du CHSCT, s'appuyant sur l'avis du service médical, réclament le retour aux anciens déroulés, car pour eux la santé des agents ne sont ni des jouets, ni des chiffres.

## **Droits d'alertes de SAINT DENIS et MERU.**

Les représentants du personnel FO du CHSCT s'insurgent contre l'attitude prise par la direction qui consiste à systématiquement minimiser la gravité des faits, en s'appuyant sur une base CEZAR peu exhaustive afin d'engager le moins de moyens possibles pour assurer la protection des agents de la SNCF en général et de la surveillance générale en particulier. Il est à noter, que la position de la brigade a changé depuis l'arrivée du nouveau CB.

Les représentants FO se battent pour que les équipes soient renforcées, quand une situation devient tendue sur un secteur, alors que c'est le devoir de l'employeur que de le prévoir.

C'est ainsi que les équipes ont été doublées sur St-Denis, et qu'une équipe d'appui en véhicule a été rajoutée au dispositif de Méru, suite à nos interventions.

## **Gilets Pare-balles.**

Les représentants du personnel FO du CHSCT sont parvenus en 2008, avec l'aide des droits de retraits de nombreux agents syndiqués, ou non, à obtenir la dotation individuelle de Gilets pare-balles pour tous les agents de la Brigade de Paris Nord Seuls les sites de Beauvais et Compiègne n'étaient selon la Brigade dotés qu'en collectif pour des raisons de contexte sûreté. En 2009, le CHSCT s'est battu pour obtenir ces gilets pare-balles pour les deux sites lésés, ainsi que des t-shirts supplémentaires, un seul étant grandement insuffisant pour nos GPT de 4 à 5 jours, ce que la Brigade conteste encore à ce jour. Le Chef de Brigade a permis une grande avancée concernant le site de Compiègne désormais doté en raison du Droit d'alerte sur Méru de mi-décembre.

## **Véhicules de la Brigade**

A l'image de la politique de sape des EVS des agents, la Brigade applique également une politique d'économies de bouts de chandelles concernant les équipements mis à la disposition des agents. Si cela peut paraître anecdotique concernant les postes iris pour lesquels il faut démarcher les brocanteurs pour trouver des pièces de rechange, les représentants du personnel FO du CHSCT trouvent cela moins amusant lorsque cette politique met en danger la vie des agents. Le parc automobile est dans un état déplorable, le suivi est inexistant, et le contrôle sur les travaux faits par les garages impossibles. La seule chose

**Union Régionale Force Ouvrière des cheminots de paris Nord**

185 rue du Fg St Denis - 75010 PARIS

✉ [urfopn@wanadoo.fr](mailto:urfopn@wanadoo.fr)

🌐 [www.focheminotsparisnord.com](http://www.focheminotsparisnord.com)

☎ 01 55 31 51 60

ou 215 160

☎ 01 55 31 54 91

ou 215 491



certifiée dans le code de la route est qu'en cas d'accident, le conducteur seul est responsable d'avoir utilisé un véhicule n'étant pas sûr. Les représentants du personnel FO du CHSCT déplorent le fait qu'à ce jour de nombreux agents utilisent des véhicules hors sécurité sans en avoir forcément conscience, et tient à alerter ceux-ci sur ce point.

Cette alerte semble trouver un écho avec le nouveau chef de Brigade, de nouveaux véhicules de qualité arrivants sur nos sites.

## **Déménagement du SIEGE**

Lorsque les représentants du personnel FO du CHSCT ont été informés de ce projet, ils ont été indignés premièrement de n'avoir pas été consultés sur les travaux du site de PARIS NORD et sur ce projet de déménagement, et deuxièmement de la façon managériale dont ce projet fut mené. Après courrier et entrevue avec l'inspection du travail, les représentants FO du CHSCT ont déposé un droit d'alerte sur ce sujet et ont secondé les agents concernés dans leur légitime lutte. Les agents se sont également tournés vers une autre organisation syndicale pour déposer une DCI dont la conclusion fut que le déménagement n'aurait lieu que lorsque le code du travail serait respecté au niveau des conditions d'hygiène et de sécurité, comme le CHSCT le réclamait. Cependant, dans le dos des représentants du personnel, et au mépris de la DCI, le déménagement a eu lieu. Aujourd'hui, le CHSCT constate que les normes d'hygiène et de sécurité ne sont toujours pas respectées, notamment au niveau du nombre de toilettes. Qu'à cela ne tienne, ce site étant déjà légalement en sureffectif, suite aux événements de Méru la Brigade envisage en début d'année 2010 d'augmenter les effectifs du site de Paris Nord en lieu et place des effectifs de Persan ou de Beauvais. Pour ne pas voir les conditions de travail des agents de Paris Nord se dégrader d'avantage, les représentants du personnel FO du CHSCT s'opposent formellement à ce projet.

## **Grippe H1N1.**

Les représentants du personnel CHSCT ont suivi de près les mesures mises en place en cas de pandémie grippale, et ont obtenu le maintien des gels individuels alors que le contexte grippal faisait que l'entreprise ne désirait plus les renouveler. La dangerosité de contamination quelle qu'elle soit étant grande dans notre métier, les représentants FO n'ont pas accepté ce recul en terme d'hygiène. La Brigade a heureusement suivi sur ce sujet en maintenant l'approvisionnement des agents en produits décontaminant.

**La Délégation FO**



**Union Régionale Force Ouvrière des cheminots de paris Nord**

185 rue du Fg St Denis - 75010 PARIS

✉ [urfopn@wanadoo.fr](mailto:urfopn@wanadoo.fr)

☎ 01 55 31 51 60

☎ 01 55 31 54 91

🌐 [www.focheminotsparisnord.com](http://www.focheminotsparisnord.com)

ou 215 160

ou 215 491